

 <b>Ville de Vitré</b> Service Direction Générale		<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
		<i>Compte rendu de la séance          du 21.05.2015</i>	
Date : 4/06/2015	Nombre de pages : 13	Fichier : CRCM2015/05/21...	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille quinze, le 21 mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 13 mai deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;"><b>Étaient présents :</b></p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LBOUC, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme MARTIN, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>M. MAISONNEUVE Bruno, ayant donné pouvoir à M. HEULOT Fabrice,          Mme BOUQUAY M. ANNICK, ayant donné pouvoir à Mme MATHIEU Danielle,          M. BESNARD J. Yves, ayant donné pouvoir à M. LAPAUSE Paul,          M. PASQUER Xavier, ayant donné pouvoir à M. MOREL Anthony,          Mme de MONNERON Jeannette, ayant donné pouvoir à Mme DUCHESNE M.C.,          M. TRAVERS Paul, ayant donné pouvoir à M. BOUVIER Pascal,          M. COIGNARD Jacques, ayant donné pouvoir à M. UTARD Hervé,          Mme BAUDOUIN excusée.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

## DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Conception d'un projet urbain sur le site de la gare sud (ancienne gare de fret) dans le cadre de la création d'un pôle d'Echange Multimodal s'articulant autour de la gare ferroviaire de Vitré – marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°2	Avenant n°2 au marché n° 85/12 avec le Groupement TETRARC (mandataire) – SCE Nantes – E2C – Icofluides – Lemonnier – Caradeux consultants, arrêtant la répartition des honoraires entre cotraitants et par conséquent, le forfait définitif de rémunération à la somme de 1 221 799.00€ HT
1.1	Marchés publics – Marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la création et la réalisation de la ZAC des Ormeaux – Avenant n°10	Avenant n°10 au marché n° 110/08 avec le Groupement SIAM Conseils – ARTELIA – TENDRE VERT – THEMA ENVIRONNEMENT – 3A STUDIO –prenant en compte les études complémentaires évaluées à 18 550,00 € HT. Le montant du marché après prise en compte de l'ensemble des avenants est porté à la somme de 521 300.00€ HT

1.1	Marchés publics – Prestation d’assurance de type dommage ouvrage ou garantie décennale dans le cadre de l’extension et de la réhabilitation de la station d’eau potable de La Grange	<p>Marché passé avec la Société SMABTP de SAINT-HERBLAIN (44) pour un montant de : 100 329,86€ TTC.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garantie de type dommages ouvrage (10 ans) : 49 808,43€ TTC</li> <li>➤ Garantie de bon fonctionnement des équipements : incluse dans dommages ouvrage</li> <li>➤ Garantie tassement (10 ans) : 2 750,16€ TTC</li> <li>➤ Garantie étanchéité (5 ans) : 4 991,03€ TTC</li> <li>➤ Garantie des équipements spéciaux (2 ans) : 2 750,16€ TTC</li> <li>➤ Garantie des autres équipements (2 ans) : 1 018,57€ TTC</li> <li>➤ Garantie de dommages aux existants (10 ans) : 7 435,61€ TTC</li> <li>➤ Garantie aux dommages immatériels consécutifs : 6 722,61€ TTC</li> <li>➤ Garantie impropreté à destination (10 ans) : 24 853,29€ TTC</li> </ul>
1.1	Marchés publics – Remplacement de menuiseries extérieures à l’Ecole primaire du Château	<p>Marché passé avec la Société PELÉ MENUISERIES et AGENCEMENT d’ERNÉE (53) pour un montant de 132 000€ HT. La signature interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel</p>
1.1	Marchés publics – Fourniture de véhicules pour la Ville de vitré – Lot 1 : fourgon tôle service voirie	<p>Marché passé avec la Société J.L. GUILMAULT de VITRÉ (35) pour un montant de 20 745,72€ TTC et 408,50€ de frais divers. La signature interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel</p>
1.1	Marchés publics Fourniture de véhicules pour la Ville de vitré – Lot 2 : VU Point Formalités	<p>Marché passé avec la Société PEUGEOT GEMY de VITRÉ (35) pour un montant de 12 177,48€ TTC et 362,50€ de frais divers. La signature interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel</p>
1.1	Marchés publics – Fourniture de véhicules pour la Ville de vitré – Lot 3 : petite citadine service urbanisme	<p>Marché passé avec la Société J.L. GUILMAULT de VITRÉ (35) pour un montant de 11 610,12€ TTC et 29,50€ de frais divers. La signature interviendra à l’issue du délai de recours en référé précontractuel</p>
1.1	Marchés publics – Travaux d’entretien et de mise aux normes au musée des rochers à Vitré – Lot 4 : Electricité – avenant 1.	<p>Avenant n°1 au marché n°2015/051 passé avec la Société VELEC INDUSTRIEL prenant en compte les modifications suivantes : suppression d’un chauffage, ajout de deux prises et d’une alimentation chauffage en attente pour un montant ainsi ramené à la somme de 12 949,20 € HT (moins-value de 911.44€ HT).</p>
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – réserves foncières / Occupation précaire d’une partie des terres situées en Vitré – Route de Rennes (en bordure de la rocade) – Période du 01/04/15 au 31/10/15	<p>Locations à Monsieur CHAUVIN et Madame BLONDEAU demeurant à la « Haudayrie », à Saint M’HERVE, pour une autorisation d’exploiter, pour 7 mois, les parcelles de terre situées en Vitré – Route de Rennes (en bordure de la rocade) d’une superficie de 2ha 08a 23ca. Cette occupation est accordée à titre gratuit.</p>
5.8	Institutions et vie politique – Décision d’ester en justice - Requête de Mme HOLZMANN contre un permis de construire accordé à la SCI du Temple	<p>Défense des intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif de Rennes - par l’intermédiaire du Cabinet J.P. MARTIN de Rennes.</p>
5.8	Institutions et vie politique – Décision d’ester en justice - Requête de M. LOUVEL contre la	<p>Défense des intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif de Rennes – par l’intermédiaire du Cabinet</p>

	décision de rejet d'une demande indemnitaire du 24.12.2014	COUDRAY de Rennes.
5.8	Institutions et vie politique – Décision d'ester en justice - Requête de M. LECUYER contre la décision de rejet d'une demande indemnitaire du 24.12.2014	Défense des intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif de Rennes – par l'intermédiaire du Cabinet COUDRAY de Rennes.
5.8	Institutions et vie politique – Décision d'ester en justice - Requête de M. HENRIO contre la décision de rejet d'une demande indemnitaire du 24.12.2014	Défense des intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif de Rennes – par l'intermédiaire du Cabinet COUDRAY de Rennes.
7.10	Finances locales – Divers – Convention avec le SGAMI OUEST pour la prise en compte du cinémomètre de la Police Municipale en vue de son étalonnage	Convention passée avec la Société SGAMI OUEST, de Rennes (35) pour un montant de prestation annuelle s'élevant à 30 € TTC à compter du 1 <sup>er</sup> .01.2015.
7.10	Finances locales – Divers – Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place pour le marché du lundi et droits de voirie	Régie de recettes instituée auprès de la Ville de Vitré à compter du 1 <sup>er</sup> .06.2015 pour l'encaissement des droits de place pour le marché du samedi et droits de voirie, installée dans les locaux du service de police municipale au Point-Formalités Place Notre-Dame à Vitré. Les recettes seront perçues contre remise à l'usager d'une quittance issue d'un registre à souches ou factures ; le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €, un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur qui est tenu de verser à la Trésorerie principale de Vitré le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4 et au minimum une fois par mois. Le régisseur sera désigné par le Maire et celui-ci est dispensé de verser un cautionnement et percevra l'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
7.10	Finances locales – Divers – Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place pour le marché du samedi et droits de voirie	Régie de recettes instituée auprès de la Ville de Vitré à compter du 30.05.2015 pour l'encaissement des droits de place pour le marché du samedi et droits de voirie, installée dans les locaux du service de police municipale au Point-Formalités Place Notre-Dame à Vitré. Les recettes seront perçues contre remise à l'usager d'une quittance issue d'un registre à souches ou factures ; le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €, un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur qui est tenu de verser à la Trésorerie principale de Vitré le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4 et au minimum une fois par mois. Le régisseur sera désigné par le Maire et celui-ci est dispensé de verser un cautionnement et percevra l'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Monsieur MÉHAIGNERIE souhaite la bienvenue à Monsieur Pierre BRAULT, successeur de Monsieur Pierre LORY-FORÉT, au poste de Directeur général des services de la Ville de Vitré et Vitré Communauté.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE (voir power point).**

***Introduction de Madame Anne CHARLOT : L'action sociale peut se décliner en de multiples actions transversales sur notre ville et j'aurai à cœur, dans ce mandat, de mieux positionner l'action sociale dans l'organigramme de la Ville.***

***Nous nous devons, élus, de préserver la place de chacun dans notre société pour que nos concitoyens acquièrent autonomie et adaptation au milieu social environnant des moins fragiles aux plus fragiles.***

***Un de nos outils pour cette mise en œuvre est le Centre Communal d'Action Sociale.***

***En présentation de ce rapport d'activité riche et dense, je remercie les hommes et les femmes qui travaillent au sein de notre C.C.A.S. sous la direction de Jean-Denis GUIBERT, pour leur courage et leur bienveillance. Je saluerai l'excellente réflexion, les échanges au sein de la Commission Action Sociale et au sein du Conseil d'Administration, lieux d'observatoire et de décision sur l'avenir de l'action sociale et du C.C.A.S.***

***Je conclurai par le bon rapport avec les autres services de la Ville et les associations vitréennes dans l'intérêt de tous.***

***Pour finir, œuvrons et restons vigilants. Merci à Pierre MÉHAIGNERIE pour sa confiance.***

Présentation du bilan 2014 de l'Action Sociale par Monsieur GUIBERT (qui remercie son équipe et les élus pour l'ensemble du travail réalisé et qui annonce son départ en retraite pour la fin d'année).

P. MÉHAIGNERIE remercie J.D. GUIBERT pour sa présentation, A. CHARLOT et le personnel pour le travail effectué.

Remarque :

- P. MÉHAIGNERIE : logements sociaux / trouver un équilibre avec les communes rurales (services d'aide à la personne, isolement, solitude des familles), efforts à faire pour le quartier Debussy ;
- C. TROPÉE : CLIC, favoriser la communication envers les personnes âgées et leurs familles.
- J.D. GUIBERT note qu'un article a été fait pour Proxim dans le journal municipal et pas pour le C.C.A.S.
- P. MORIN souhaite savoir si à la Résidence de la Trémoille, comme dans d'autres établissements à Vitré, les personnels administratifs peuvent être mis à contribution pour distribuer les médicaments aux résidents. J.D. GUIBERT répond que agents ne sont pas habilités à le faire.

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**

98	5.3	Désignation d'un représentant au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vitré	Approuvé à l'unanimité. Monsieur BESNARD est désigné comme représentant de la Ville de Vitré au sein des conseils de surveillance des établissements publics. Madame CLOAREC absente, n'a pas participé au vote.
99	7.1	Budget général 2015 – DM2	Approuvé à l'unanimité.  Diverses modifications sont apportées aux crédits votés 2015.
100	7.3	Garanties d'emprunts ESPACIL « La Massonnais »	Approuvé à l'unanimité.  Le Conseil municipal donne un avis favorable à la sollicitation d'ESPACIL pour une demande de garantie à hauteur de 100 % pour la construction de 28 logements locatifs collectifs à la Massonnais.

101	7.3	<b>Garanties d'emprunts ESPACIL « le Pont-Billon »</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>Le Conseil municipal donne un avis favorable à la sollicitation d'ESPACIL pour une demande de garantie à hauteur de 100 % pour la construction de 8 maisons individuelles locatives au Pont Billon.</b></p> <p><i>P. MORIN souhaite savoir si la ville aurait des informations quant à des difficultés financières d'Espacil ?</i></p> <p><i>P. LAPAUSE indique qu'il est possible de demander une information complémentaire et que nous détenons également l'analyse de la caisse des Dépôts. Un suivi de l'encours de garantie est effectué et la Ville se situe à environ 60 % de ces capacités.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE : la ville a consacré 600 000€ au logement social en 2014, (10 000€ par logement). Pour 2015, une partie de cette somme sera probablement redéployée pour la réhabilitation de logements anciens afin de réaliser du logement locatif.</i></p>
102	7.5	<b>Subvention scolaire APE La Hodeyère</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>Accord pour le versement d'une subvention de 240€ à l'association de parents d'élèves de l'Ecole de la Hodeyère créée en février dernier.</b></p> <p><i>H. UTARD salue cette décision et soutient cette association qui s'est créée tardivement mais est déjà active par l'organisation d'une fête de l'école en juin.</i></p> <p><i>A. CHARLOT remarque que normalement, pour la première année de création, il n'est attribué que 100€.</i></p> <p><i>H. UTARD souligne que faire une différence entre les écoles ne serait pas pertinent.</i></p> <p><i>D. MATHIEU complète que 240€ lui semble juste pour démarrer mais A. CHARLOT et C. CLOAREC confirment que ces critères avaient été établis précédemment.</i></p>
103	7.5	<b>Régularisation subvention Tremplin 2013</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>Régularisation de la subvention.</b></p> <p>Avis favorable pour autoriser la régularisation de la subvention de 4 668€ de 2013 sur le budget 2015.</p>
104	7.5	<b>Convention d'objectifs entre Vitré Atout et la Ville de Vitré</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité, à l'exception de M. Méhaignerie qui a quitté la salle.</b></p> <p><i>P. MORIN remarque que le seul interlocuteur pour les commerçants, c'est l'association vitré-Atout et demande donc la modification de cet article afin que d'autres commerçants non adhérents puissent être considérés comme interlocuteurs.</i></p> <p><i>J.L. VEILLÉ indique que M.O. LOUVEL est vraiment à l'écoute de l'ensemble des commerçants du cœur de ville même s'ils ne sont pas adhérents de l'association.</i></p> <p><i>A. CHARLOT et J.L. VEILLÉ y seront attentifs.</i></p>
105	7.5	<b>Subvention au Conseil départemental pour l'accès au droit</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>Avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 750€ au Conseil Départemental d'Accès au Droit.</b></p>
106	7.5	<b>Rétrocession de concession funéraire</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>Accord pour le remboursement de la somme de 26,18€ à Madame BESCOND.</b></p>
107	3.3	<b>Contrat de concession gaz</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité.</b></p> <p>Avis favorable pour autoriser la mise en recouvrement de la</p>

			redevance 2015 s'élevant à la somme de 10 146.17 €.
108	7.10	Admission en non-valeur de titres de recettes (surendettement)	Approuvé à l'unanimité.  Avis favorable pour autoriser l'admission en non-valeur de la somme de 784.47€.
109	7.10	Admission en non-valeur de titres de recettes (frais de restauration, garderie, études)	Approuvé à l'unanimité.  Avis favorable pour autoriser l'admission en non-valeur de la somme de 277.74€.
110	7.10	Imputation de factures en section d'investissement	Approuvé à l'unanimité.  Avis favorable pour autoriser l'imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs en seuil d'investissement.
111	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<p>Pour information du Conseil -</p> <p><i>L'avenant n° 10 s'élève à 18 550€.</i></p> <p><i>Sur la ZAC des Ormeaux, H. UTARD précise que le montant du marché initial était de 380 000€ et suite aux avenants successifs, on arrive maintenant à la somme de 521 300€, soit 37 % d'avenants. Quelle est la limite ? qu'est-ce qui impose de passer un nouveau marché ? Jusqu'où peut-on aller avec des avenants sans mise en concurrence ? J.P. LEBRY n'a pas la réponse.</i></p> <p><i>J.P. LEBRY précise que lors de la DUP, un avis défavorable a été donné par le commissaire enquêteur ce qui a obligé la ville à reprendre des études avec l'intégration de la Vallée de la Vilaine.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE : doit-on s'y engager ou attendre 2 ans ? J.P. LEBRY répond qu'il serait difficile d'arrêter les études, afin d'éviter la rupture de l'offre de terrains et l'inflation qui en découlerait.</i></p> <p><i>A. MOREL rejoint J.P. LEBRY, sur le fait que la ville était en rupture d'offre de terrains à construire. Sur la DUP, le dossier porte sur la Vallée de la Vilaine mais également sur l'entrée de ville (hameau des Ormeaux). L'enquêteur a estimé que le projet n'était pas suffisamment détaillé. Un travail complémentaire a donc été demandé au cabinet ayant travaillé sur les premiers dossiers pour satisfaire aux questions du commissaire enquêteur.</i></p> <p><i>R. HENRIO précise qu'il s'agit de l'avenant n°10 d'un montant de 18 000 € portant essentiellement sur l'entrée de ville au nord. Les avenants précédents étaient des études d'impact complémentaires. Sur ce type de marchés, on peut aller jusqu'à + ou - 25 % si l'on ne modifie pas l'économie générale du projet.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE demande qu'une réunion d'information avec les conseillers municipaux soit organisée sur la ZAC des Ormeaux.</i></p>
112	1.1	Travaux d'entretien sur les bâtiments abritant le musée des Rochers Sévigné	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p><b>Autorisation de compléter l'enveloppe budgétaire pour permettre le paiement des marchés engagés, soit un complément de 11 218,59€ TTC.</b></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE indique qu'il s'agit de finir des travaux sur 7 ans au lieu de 6 ans. Pour rappel, les Domaines avaient estimé à 16 000€ le montant annuel du loyer que la ville devait payer aux Rochers-Sévigné. La Ville a décidé de transférer ce loyer en travaux. Ce n'est donc pas une augmentation mais un allongement de la durée des travaux.</i></p> <p><i>C. MOUCHOTTE précise que cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas besoin de travaux pendant les 7 prochaines années qui viendront donc s'ajouter aux autres.</i></p> <p><i>J. P. LEBRY rappelle l'inquiétude de la CAO sur ce dossier, avec des avis très partagés. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une fin de travaux puisqu'on était à la limite de fermer le château des Rochers si les travaux n'étaient pas réalisés, avec impossibilité d'ouvrir cet été. Ce</i></p>

			<p>sont simplement des travaux d'urgence qui reviennent au locataire. L'inquiétude de C. MOUCHOTTE était partagée par les autres membres de la CAO.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE souligne que nous sommes tenus par décision des services fiscaux et de la DRAC sur le montant du loyer correspondant aux services rendus.</p> <p>C. MOUCHOTTE : compte tenu de l'écart entre la réalité des travaux nécessaires et du calcul de ce montant, cela mérite d'être regardé de plus près.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE note que normalement dans les 6 prochaines années, on ne devrait pas faire de travaux.</p> <p>C. MOUCHOTTE dit que sa position ne changera pas sur ce dossier qui mérite d'être revu.</p> <p>M. PRACHT demande s'il existe un engagement sur la durée de location (20 ans) ?</p> <p>P. MÉHAIGNERIE signale qu'en tant que Maire, il est tenu par le contrat fixé par les services fiscaux et l'avis de la DRAC et qu'un débat futur aura lieu.</p>
113	1.4	<b>Convention avec le Bassin Versant de la Vilaine Amont / piégeage ragondins</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité.</b></p> <p><b>Avis favorable pour accepter la convention de lutte contre les ragondins.</b></p>
114	5.8	<b>Décisions prises par le Maire en matière de contentieux</b>	<p><b>Pour information du Conseil.</b></p> <p>P. MÉHAIGNERIE précise qu'il existe une interprétation différente sur certaines indemnités et que nous serons éclairés par une décision du tribunal. Nous avons intérêt à mobiliser et à motiver nos personnels, nos directeurs mais aussi à tenir compte d'un certain nombre de contraintes juridiques.</p>
115	3.2	<b>Parc d'activités du Bas Fougeray - Cession d'une bande de terrain</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité.</b></p> <p><b>Avis favorable sur le principe de cette cession de 273 m<sup>2</sup> cadastrée ZD 200 et la signature de l'acte.</b></p>
116	3.2	<b>Cession ALISA 35</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité.</b></p> <p><b>Avis favorable pour la cession à ALISA 35 au prix de 579 497,47€ à laquelle il conviendra de déduire les subventions reçues de l'Etat, du Conseil Général, les remboursements effectués par ALISA 35, la participation de la Ville de Vitré et les loyers déjà acquittés par l'association.</b></p> <p>H. UTARD demande s'il est légal de vendre un bâtiment acheté par la Ville avec l'aide de subventions de l'Etat ?</p> <p>P. MÉHAIGNERIE répond que la vente est réalisée, déduction faite des subventions reçues.</p> <p>A. CHARLOT souligne le bon travail de l'association ALISA 35.</p>
117	3.2	<b>Parc d'activités de la Grande Haie, cession du lot 39,</b>	<p><b>Pour information du Conseil sur la cession d'un terrain entre Vitré-Communauté et QUEGUINER MATERIAUX</b></p> <p>P. MORIN note la responsabilité de la ville sur la vente de terrains : trop de commerces similaires peuvent nuire à l'ensemble des commerces. Vitré a déjà connu un précédent avec la restauration. Dans le secteur des matériaux, il existe déjà une très forte concurrence entre les enseignes commerciales. La question se pose alors de vendre des parcelles en sachant que cela peut mettre à mal celles déjà présentes et cela, même si on ne peut pas empêcher la concurrence ; le fait de créer des emplois d'un côté, tout en risquant d'en perdre de l'autre, pose problème.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE souligne que sur la question de la restauration, la ville n'est pas responsable, les restaurateurs ont eux seuls décidé de s'installer en centre-ville malgré nos mises en garde. La qualité des</p>

			<p>restaurateurs fait que certains travaillent à plein régime et d'autres moins. Les banques également sont très demandeuses de locaux en centre-ville. J. P. LEBRY souligne que la même problématique existe pour les boulangeries.</p> <p>Comment pourrait-on empêcher l'installation de nouvelles enseignes dans le secteur industriel et commercial ? la seule capacité d'action, c'est de ne pas transférer les commerces du cœur de ville en périphérie (nous bloquons d'ailleurs aujourd'hui un candidat qui avait fait de la publicité pour faire venir des commerces du cœur de ville sur la 2<sup>ème</sup> zone de Beauvais). Il est nécessaire de maintenir l'équilibre entre les commerces du cœur de ville et de la périphérie. Aujourd'hui, la zone de Beauvais permet d'éviter les départs vers Rennes et Laval mais la préoccupation, c'est de maintenir et de développer les activités économiques et de services en cœur de ville.</p> <p>Un débat aura lieu en septembre sur les mesures prises depuis 15 mois et celles à venir pour la vitalité du cœur de ville.</p>
118	2.1	<b>Convention de Projet Urbain Partenarial, zone des Boufforts / zone d'Étrelles</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Approbation des conditions et des principes de participation précités.</p>
119	2.1	<b>Convention de Projet Urbain Partenarial, Les Boufforts, Ville de Vitré / Société VIABILIS AMENAGEMENT</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Avis favorable pour autoriser le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec une exonération, pendant une période de 6 ans, du paiement de la taxe d'aménagement, pour les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE : attention aux éventuelles plaintes du voisinage en raison de la proximité de la discothèque.</p> <p>A. MOREL : la ville n'a pas de moyens légaux - au niveau du permis d'aménager - de s'opposer à l'urbanisation de ce secteur. C'est aux acquéreurs de se renseigner sur leur futur environnement.</p> <p>C. MOUCHOTTE et Christelle TROPÉE souhaitent avoir des informations complémentaires relatives à la taxe d'aménagement et son exonération pendant 6 ans, ces informations leur sont données par R. HENRIO.</p>
120	2.1	<b>Convention de Projet Urbain Partenarial sur les Boufforts, Ville de Vitré / M. BOUILLON</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Avis favorable pour autoriser le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec une exonération, pendant une période de 6 ans, du paiement de la taxe d'aménagement, pour les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre.</p>
121	3.6	<b>Demande de rétrocession des équipements communs, lotissement « le Clos des Boufforts »</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Approbation des termes de la convention et autorisation de signature avec la Société VIABILIS AMENAGEMENT.</p>
122	7.5	<b>Logement locatif social – participation financière de la Ville</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>La commune propose de ne plus abonder financièrement les programmes de construction neuve non engagés, et de réorienter provisoirement, la totalité de ces moyens financiers vers des programmes de rénovation d'immeubles du centre-ville historique, secteur sauvegardé et rues adjacentes. Validation de la nouvelle orientation en supprimant l'aide au foncier de 10 000€/logement neuf créée hors du cœur historique, et en orientant cette enveloppe en abondant l'équilibre financier des programmes de rénovation immobilière.</p> <p>M.C. DUCHESNE : qu'en est-il des travaux rue Duguesclin ?</p> <p>J.P. LEBRY : pour rappel, la Ville n'est pas propriétaire. La dalle est coulée au niveau du sous-sol et celle de la rue va l'être prochainement. La démolition est prévue à compter du 15.06</p>



			prochain. A ce jour, le projet reste le même, à savoir un ou deux niveaux de commerces et deux appartements avec ascenseur.
123	8.1	<b>Projet Educatif Territorial</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité, à l'exception de M. MORIN qui s'abstient.</b></p> <p><b>Validation de la rédaction du PEDT/</b> Document présenté par J. ARNAL.</p> <p><i>P. MORIN observe que Vitré a l'opportunité de réintroduire le tissu associatif dans les TAP. Le secteur sportif souffre du changement global d'organisation et risque de demander des subventions à la Ville. Il serait mieux de créer une ressource complémentaire en les associant aux TAP afin d'enrichir encore l'offre à l'attention des élèves (à Rennes : les associations sont intégrées et rémunérées + participation de bénévoles) : véritable enjeu avec des effets importants si dans les années qui viennent, le secteur privé se mettait aussi sur cette même logique, on verrait une tendance beaucoup plus forte que celle constatée aujourd'hui (moitié des élèves concernée).</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE partage ce point important. On pourrait réfléchir à une durée d'1h 30 de TAP mais les activités, déplacements, temps de transport, l'utilisation des équipements sont des obstacles mais nécessité d'aller dans cette direction.</i></p> <p><i>M. PRACHT demande à J. ARNAL si l'avis de l'enfant est-il pris en considération ?</i></p> <p><i>J. ARNAL répond que dans la partie évaluation du document présenté, il est prévu de travailler sur des fiches qui sont en cours de construction afin de connaître les avis des enfants.</i></p> <p><i>D. MATHIEU confirme que les enfants ont été écoutés au cours des activités et constate que les activités plaisent puisqu'il n'est pas constaté de diminution, voire plutôt une augmentation de la fréquentation. Les parents ont complété dans chaque école une fiche d'évaluation.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE précise que l'évaluation est nécessaire tant pour les parents que pour les enfants.</i></p> <p><i>H. UTARD se fait le porte-parole de N. BAUDOIN pour saluer le très beau travail effectué par les services sur la conception de ce projet éducatif territorial, de très bonne qualité, très ambitieux, très riche et très équilibré.</i></p> <p><i>H. UTARD questionne Monsieur le Maire au sujet du courrier envoyé en fin d'année scolaire dernière aux parents d'élèves, les invitant à se prononcer pour ou contre le report de l'application des rythmes scolaires à Vitré en expliquant que sa mise en place aurait pour conséquence une augmentation de 10 % des impôts. Préparez-vous cette augmentation ou regrettez-vous d'avoir tenu ces paroles qui ont induit les parents en erreur ?</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE répond qu'il ne regrette rien. Il faut savoir qu'en 2014, les obligations supplémentaires qui nous sont imposées (pour la plupart, de la responsabilité de l'Etat) représentent 700 000€ (7 points de fiscalité). Pour les rythmes scolaires, au départ, le coût prévu était de 200€ / 250€ par enfant.</i></p> <p><i>H. UTARD indique que ce chiffre n'était pas réaliste puisque 2 fois et demi la moyenne constatée dans les autres communes.</i></p> <p><i>A. CHARLOT précise que le montant prévisionnel des temps d'intervention est même monté jusqu'à 350€/ enfant, ce qui est réel dans certaines communes.</i></p> <p><i>H. UTARD rappelle que la moyenne n'était pas de cet ordre-là.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE souligne les avantages de l'étalement de la semaine sur les plans pédagogique et éducatif mais il faut noter quelques inconvénients comme l'arrêt de l'école multi sport, certaines activités culturelles, les associations en difficulté...Il regrette le fait que ces mesures aient été imposées. Vitré ne fera pas</i></p>

			<p>payer ce coût aux parents contrairement à d'autres villes. P. MÉHAIGNERIE salue le travail réalisé et souhaite encore améliorer le système.</p> <p>F. HEULOT : ce projet éducatif a été construit dans le cadre de l'enseignement public, qu'en sera-t-il pour l'enseignement privé ?</p> <p>J. ARNAL : techniquement, le service est prêt à les accompagner mais aujourd'hui, l'enseignement privé n'a fait le choix d'intégrer cette réforme.</p> <p>D. MATHIEU complète que si les écoles privées rejoignent la réforme, elles intégreront automatiquement ce comité.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE rappelle qu'une proposition leur a été faite au même tarif, et avec la même enveloppe financière par enfant. Il appartient aux écoles de prendre leur décision.</p> <p>F. HEULOT note que les associations vitréennes sont sollicitées par des communes de l'agglomération. Il est dommage que l'on ne puisse pas les associer à nos TAP.</p> <p>C. CLOAREC demande s'il existe des retours d'expériences au niveau du territoire ? D. MATHIEU indique qu'il est un peu trop tôt pour évaluer cette réforme et qu'un bilan pourrait être fait dans un 2<sup>nd</sup> temps.</p> <p>Point de P. MÉHAIGNERIE sur les classes CHAM : la décision de poursuivre cet enseignement musical en primaire de manière gratuite a été prise afin de lutter contre les inégalités. La ville n'a pas la compétence pour les collèges mais l'enseignement sera poursuivi au Conservatoire pour 13 enfants en 6<sup>ème</sup> et 11 enfants en 5<sup>ème</sup> pour un coût variant de 90 à 370 €.</p> <p>P. MORIN : ce dispositif est très bien si ce n'est que l'enseignement serait un peu trop rigoureux et insuffisamment ludique pour les enfants. M.C. DUCHESNE répond que le Conservatoire suit les règles imposées par le Ministère.</p> <p>P. MORIN souhaite faire une mise au point financière sur les subventions et aides reçues par la commune. Il demande que l'on tienne compte des aides indirectes. P. MÉHAIGNERIE souligne l'effort fait par la Région pour les TER mais affirme que l'aide aux collectivités locales est en baisse.</p> <p>P. MORIN : en ce qui concerne le PEM, Vitré a bénéficié d'aides conséquentes, tout comme le ferroutage.</p> <p>J.P. LEBRY précise que la Ville a dû se battre pour pouvoir réaliser le PEM et obtenir les financements.</p> <p>H. UTARD estime que monsieur le Maire a une vision de la solidarité asymétrique et que la prise en compte du potentiel fiscal dans la répartition des aides régionales est une mesure qui lui paraît juste.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE conclut que le bassin industriel doit survivre et continuer à développer ses emplois.</p>
124	8.8	<b>Smictom – Création d'une déchetterie ZAC de la Roncinière – Enquête publique</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité.</b></p> <p><b>Avis favorable pour la réalisation d'une déchetterie moderne à Vitré mais Monsieur le Maire demande à M. MOREL qu'une visite soit organisée sur place avec les personnes concernées.</b></p> <p>A. MOREL précise qu'actuellement, l'installation n'est pas à la hauteur en termes de services. La superficie actuelle, est de 2500m<sup>2</sup>, 121 000 passages de véhicules / an et 4 100 tonnes de déchets collectés. Pour le futur équipement, on passera à 12 890m<sup>2</sup> (35 filières de tri) pour accueillir dans de bonnes conditions les vitréens. La nouvelle déchetterie sera divisée en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une 1ère partie à plat ou il sera possible de déposer les déchets</li> </ul>

verts, les gravats ainsi que la partie éco mobilier,

- une 2<sup>nd</sup>e partie (partie haute) disposant d'un grand parking et des chariots mis à disposition des usagers permettant le déplacement d'une benne à l'autre.

*P. MÉHAIGNERIE pose la question du barriérage.*

*A. MOREL rappelle que le SMICTOM est en période de tests (Argentré-du-Plessis, Val d'Izé et Chatillon-en-Vendelais) et autorise 18 passages par an et par foyer, (reste toujours la possibilité de demander des passages supplémentaires gratuits en précisant le motif). A noter : seulement 1% des usagers ont fait cette demande sur Argentré-du-Plessis. Ce système permet de mesurer le service rendu, d'engendrer des données afin de savoir précisément le nombre de passages nécessaires au moment de la mise en place de la redevance incitative.*

**A. MOREL profite de cette réunion pour rappeler aux élus l'invitation qui leur a été envoyée par le SMICTOM afin qu'ils participent aux forums les 26 mai à 18h30 au Parc des expositions et le 9 juin à 18h30 à Bais : l'objet étant d'évoquer le futur outil de traitement des ordures ménagères et de la tarification incitative.**

*P. MÉHAIGNERIE aimerait qu'une visite soit organisée et que le vote ait lieu lors du prochain Conseil municipal.*

*A. MOREL lui répond que cela n'est pas possible du fait que l'enquête publique est en cours (du 12 mai au 12 juin). Si l'avis n'est pas donné, à cette séance, l'enquête devra être relancée.*

*P. MÉHAIGNERIE aimerait, étant donné l'importance du dossier, que les conseillers municipaux et les associations concernés puissent se déplacer sur le terrain.*

*A. MOREL précise que le dossier complet est consultable en Mairie au 1<sup>er</sup> étage et rappelle l'importance de participer aux forums les 26.05 et 9.06.*

*P. MORIN regrette que l'ancienne déchèterie soit mise de côté dans la réflexion et que l'on n'ait pas pensé à l'intégration de l'ancien dans le nouveau projet ce qui occasionne une consommation de terres agricoles.*

*A. MOREL rappelle que l'on n'a pas aujourd'hui défini quelle serait son utilité.*

*A. MOREL souligne que le maire a évoqué le projet de recyclerie. Des réunions sont en cours avec Vitré Communauté, actuel propriétaire de la déchèterie et Partage Entraide pour évoquer ce sujet de son aménagement.*

*P. MORIN explique que les habitants des communes tests viennent à Vitré pour éviter de demander des passages supplémentaires et qu'il n'existe pas de vrai contrôle sur les dépôts, notamment pour l'amiante (le bac spécifique prévu ne sera pas suffisant – nécessité d'augmenter la fréquence des collectes) et considère que le futur fonctionnement augmentera le temps de présence des usagers sur le site.*

*A. MOREL explique que lorsque les déchèteries auront mis en place un système de barriérage, il ne devrait plus y avoir de soucis.*

*A. MOREL prend en compte les remarques de P. MORIN. Sur l'amiante, pour l'instant, ce sont des collectes ponctuelles qui ne se font pas dans des conditions optimales. L'avant-projet part d'un objectif et pourra être augmenté, amélioré au fur et à mesure des besoins.*

*P. MÉHAIGNERIE note qu'il était assez prudent sur la mise en place de la redevance incitative (risque de dépôt sauvage) et que cela ne favorise pas la solidarité entre zones rurales et urbaines.*

*J.P. LEBRY avait suggéré une liaison entre Partage Entraide qui n'a*

			<p>pas été retenue mais A. MOREL précise qu'il y aurait deux liaisons, la 1<sup>ère</sup> vers Partage Entraide, et la 2<sup>nde</sup> vers la future ex-déchèterie. L'étude de la recyclerie se termine en juin. Se pose la question également d'une déchèterie pour les professionnels.</p> <p>P. MÉHAIGNERIE : Inviter sur le terrain les élus et les associations un soir afin que chacun comprenne les enjeux et les conséquences des choix du SMICTOM.</p> <p>H. UTARD : pourquoi le projet ne prévoit pas de réexploiter la surface de l'ancienne déchèterie. A. MOREL rappelle que techniquement, il est plus facile de réaliser un bâtiment neuf que de le réhabiliter. Le projet est une refonte complète de l'organisation de l'équipement en séparant l'ensemble des flux. Les quais seraient conservés pour une autre fonction.</p>
125	8.8	<b>Extension d'un élevage laitier implanté au lieu-dit « La Conterie »</b>	<p>Approuvé à l'unanimité, à l'exception de M. MORIN qui s'abstient.</p> <p>Avis favorable pour le projet d'extension d'un élevage laitier, implanté au lieu-dit « La Conterie » qui s'opère dans le cadre d'un regroupement d'ateliers laitiers (GAEC Sévigné à Vitré et EARL La Vionnière à Erbrée). Le plan d'épandage et le bilan de fertilisation respectent la réglementation en vigueur.</p>
126	8.9	<b>Festival désarticulé « Convention d'accueil d'un spectacle »</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Approbation de la convention entre la Ville de Vitré et l'association « Rue des Arts » dans le cadre du Festival Désarticulé organisé le jeudi 18 juin 2015.</p>
127	4.4	<b>Rémunération des travaux de mise sous pli de la propagande pour les élections départementales 2015</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Rémunération des personnels : secrétariat de la commission de propagande : 287.53€ et montant brut attribué à l'enveloppe : 29 centimes d'euro (CP inclus).</p>
128	4.1	<b>Mise à disposition de personnel</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Signature de la convention de mise à disposition du Directeur Général des services de Vitré-Communauté auprès de la Ville de Vitré pour assurer la coordination des services municipaux du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 décembre 2016, pour une durée hebdomadaire fixée forfaitairement à 13h et de verser une rémunération mensuelle représentant les 13/35<sup>ème</sup> de son traitement de base.</p> <p>Signature de la convention de mise à disposition de personnels du service bâtiment de la Ville de Vitré auprès de Vitré-Communauté, sur la base estimative en date du 14 janvier 2015 d'environ 359 heures de main d'œuvre afin d'effectuer des travaux au Point Information Jeunesse.</p>
129	4.1	<b>Tableau des effectifs</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Mise à jour du tableau des effectifs suite à un reclassement et à la modification d'un poste vacant.</p>
130	4.1	<b>Service commun instruction des ADS</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Avis favorable pour la mise à disposition d'un ingénieur principal et la signature de ladite convention, la suppression des deux postes de rédacteurs à temps complet au tableau des effectifs de la Ville à compter du 1<sup>er</sup>.07.2015. ainsi que les modalités d'organisation s'y rapportant.</p>
131	4.4	<b>Indemnisation des stagiaires écoles / universités accueillis dans la collectivité</b>	<p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Accord pour accueillir chaque année, au sein de la collectivité, 2 stagiaires d'une durée supérieure à 2 mois.</p>
132	3.5	<b>Déplacement du marché hebdomadaire du samedi</b>	<p>Approuvé à l'unanimité à l'exception de C. MOUCHOTTE qui s'abstient.</p> <p>C. MOUCHOTTE demande si l'option d'un déplacement du marché</p>

			<p><i>près de la gare quand le PEM sera terminé est définitivement abandonnée ?</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE précise que le PEM ne sera pas terminé avant 2 ou 3 ans. Cette hypothèse n'est pas fermée mais un travail important a été fait pour accroître le nombre de commerçants, et mieux organiser le marché sur la Place de la République.</i></p> <p><i>J.L. VEILLÉ explique qu'un marché doit s'animer par la qualité de ses produits et de ses commerçants.</i></p> <p><i>P. BOUVIER insiste sur le fait de ne pas excentrer le marché par rapport aux commerces du centre-ville, prendre en compte la dynamique du centre-ville dans sa globalité.</i></p> <p><i>P. MORIN considère que c'est une erreur, dans un premier temps, d'avoir déplacé le marché sur la Place du Marchix. Son idée était de l'installer Place Saint-Yves en réalisant des aménagements.</i></p> <p><i>J.L. VEILLÉ estime que la concurrence devrait maintenant faire venir de nouveaux clients.</i></p> <p><i>H. UTARD se demande pourquoi on laisse passer les voitures autour de la place ?</i></p> <p><i>J.L. VEILLÉ indique que les étals sont tournés vers la place et non vers la voie. P. BOUVIER précise que cela évitera l'étranglement des voies de circulation. Si demain, le marché devait s'agrandir, cela nous laisserait une possibilité supplémentaire d'accueil en supprimant cette voie.</i></p>
133	7.5	<b>Participations au titre des contrats d'association avec les écoles privées 2015/2016</b>	<p><b>Approuvé à l'unanimité.</b></p> <p><b>Approbation des tarifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enfant habitant Vitry inscrit en maternelle : 1 171€</li> <li>- enfant habitant Vitry inscrit en primaire : 440€.</li> </ul>